



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire Le grand virage de Le grand virage de la

la reconversion reconversion

1,10 « GRIESMAR »

Voeux des associations

2 - 3 et du CEMM

Informations sociales et

4, 5, 9 Administratives

Tribune libre 4, 10

Pôle des retraités

Informations générales 6 - 7

Vie des associations

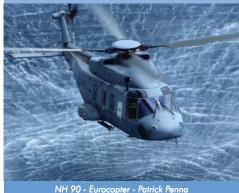
Nécrologie

Bureau National 10

11 - 12 Souvenirs

Jurisprudence « GRIESMAR »,

Une nouvelle voie de recours est apparue (Voir en page 10)



NH 90 - Eurocopter - Patrick Penna

pas un citoyen à part entière comme son confrère civil.

Le fonctionnaire civil est assuré d'un emploi à vie (CDI: contrat à durée indéterminée) ce qui n'est pas le cas des militaires à qui l'on impose des contrats courts (CDD: contrat à durée déterminée) et des limites d'âge particulièrement basses. C'est pourquoi annuellement 3.200 à 3.500 marins doivent guitter l'institution « Marine ». Le cadre fixé par le Livre Blanc et la révision des Politiques Publiques (RGPP) a un impact important pour la Marine qui doit réduire

ses effectifs de 6.000 personnes entre 2009 et 2014. Cela fait 1.200 marins de plus par an à reconvertir dans le civil et la fonction publique.

Dans le contexte actuel d'un marché du travail en très grande difficulté avec un taux chômage qui augmente de façon importante tous les mois, la reconversion des 4500 marins par an sera très difficile.

La reconversion dans les armées est en pleine réforme avec centralisation des moyens puisqu'il n'existera plus qu'une agence unique de reconversion pour toutes les armées. « Marine mobilité » qui avait de bons résultats pour le retour à l'emploi des marins va se retrouver intégrée dans cette nouvelle agence de reconversion.

On ne peut qu'être

Contrairement aux idées reçues, le militaire n'est inquiet pour les marins qui devront quitter l'institution dans les années à venir et les objectifs seront difficilement atteignables en 2014, malgré toutes les aides mises en place pour les incitations au départ. Une pause dans les départs supplémentaires serait peut-être souhaitable? N'oublions pas que la France est le deuxième pays au monde ayant la plus grande surface maritime à surveiller et que la réduction imposée à notre Marine est surprenante dans le contexte de la mondialisation, de la surveillance et de la protection du trafic des flux de marchandises licites et illicites.

Le BUREAU NATIONAL

